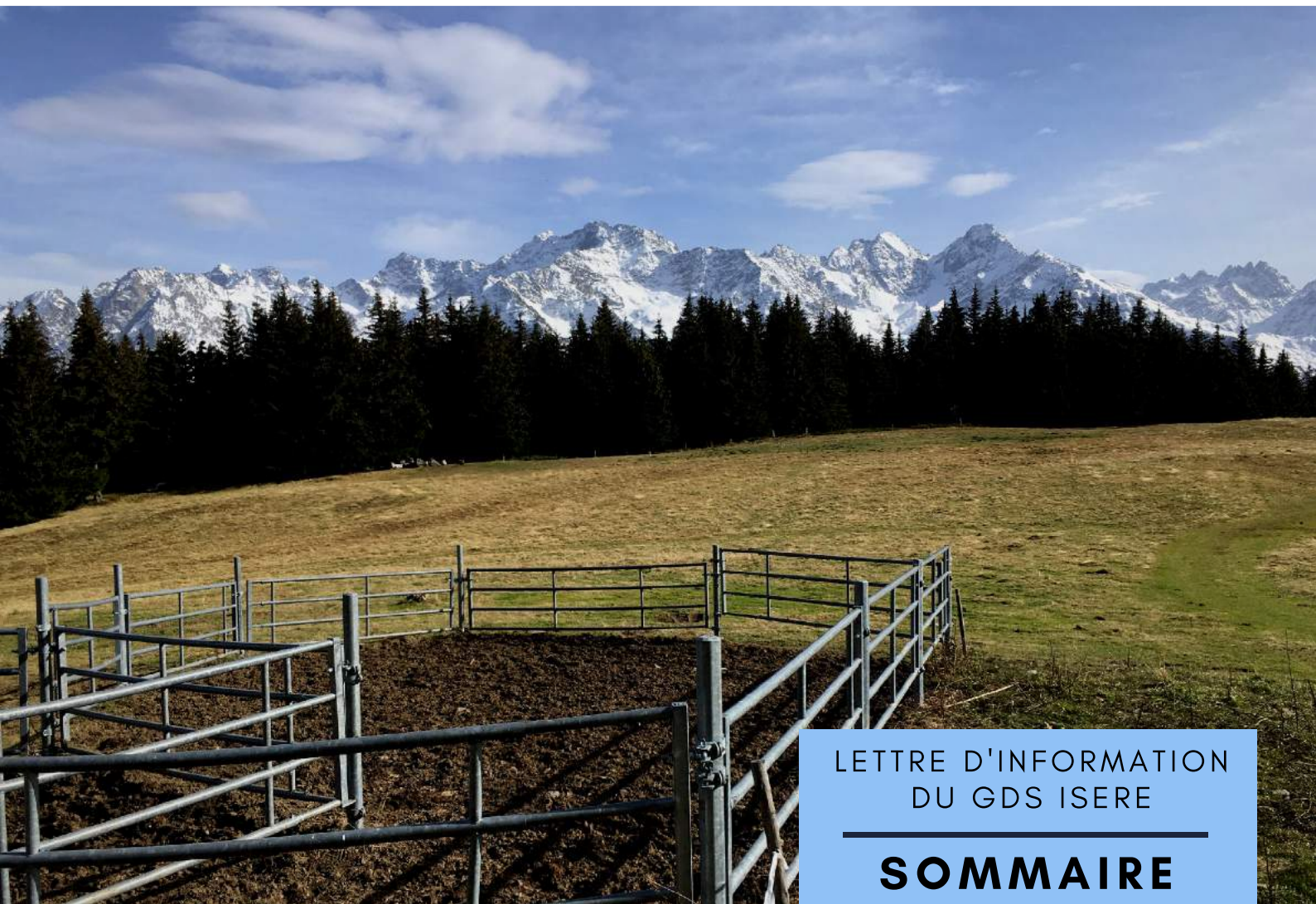


LETTRE D'INFO



NUMERO 18 - JUIN 2021



GDS DE L'ISERE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85
gds38@reseaugds.com
www.frgdsaura.fr

REJOIGNEZ NOUS !



LETTRE D'INFORMATION
DU GDS ISERE

SOMMAIRE

KIT INTRODUCTION

- FOCUS SUR L'IBR
- LA MISE EN QUARANTAINE

PACTE BIOSÉCURITÉ ET BEA
BILAN ET 2NDE SESSION

RISQUE MODÉRÉ
INFLUENZA AVIAIRE HP

RECRUTEMENT FARAGO
TECHNICIEN(NE) 3D

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À UNE **FORMATION SANITAIRE**
QUI CORRESPOND À **VOS BESOINS ? DITES LE NOUS !**

Nous étudierons vos demandes pour les prochaines formations

FORMATIONS SANITAIRE : NOUS AVONS BESOINS DE VOUS

Afin d'être au plus près de vos attentes, nous vous invitons à faire remonter vos besoins en terme de formation.

Chaque année, le GDS de l'Isère s'organise pour vous proposer des contenus de qualités sans superflu et adapté à vos besoins. Nous nous efforçons, de placer l'éleveur au centre de la formation afin d'apporter un appui concret, directement applicable à vos élevages.



TOUT SAVOIR SUR LE KIT INTRODUCTION

Vétérinaire du GDS 38

UNE INTRODUCTION, C'EST QUOI ?

Une intro c'est le mouvement d'un bovin d'un cheptel à un autre, suite à un achat, mais également dans le cadre d'une pension. Chaque introduction doit être notifiée (soit informatiquement soit de façon manuscrite à La Chambre d'agriculture). Suite à ce mouvement, une nouvelle ASDA (carte verte) est délivrée pour le bovin et remise à son détenteur.



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ?

Actuellement, la seule démarche réglementaire à effectuer, hormis la notification, est la réalisation d'un prélèvement sanguin entre 15 et 30 jours après l'arrivée, pour la recherche de l'IBR (détection des anticorps par sérologie) et de la BVD (virus recherché par PCR).

L'IBR ? MAIS ÇA N'EXISTE PLUS ÇA ! ET 15 JOURS ? JE VAIS LA METTRE OÙ MA VACHE EN ATTENDANT ?

Et si ! Des cas cliniques **d'IBR** ont récemment été mis en évidence dans des départements voisins. L'IBR circule à bas bruit, mais comme nous sommes à la fin du processus d'éradication de la maladie sur le territoire, il ne faut surtout pas relâcher la pression ! Le commerce de bovins en dépend, à l'échelle du territoire national, mais aussi européen et international...

15 JOURS ... ON NE PEUT PAS RACCOURCIR UN PEU TOUT DE MÊME ? ON N'EST PAS À 2 JOURS PRÈS !



Et non ! Les 15 jours correspondent au délai incompressible et réglementaire pendant lesquels les anticorps apparaissent si le bovin avait été contaminé par l'IBR lors de son mouvement.

Pendant ces 15 jours et en attendant d'avoir les résultats (soit environ 3 semaines), l'objectif est de rester prudent et de ne pas risquer de contaminer le reste du troupeau : c'est un des principes essentiels de la biosécurité en élevage : on ne fait pas entrer des pathogènes !

C'est le principe de la quarantaine : Le bovin acheté, s'il a été contaminé ou est porteur de maladies, a le temps d'exprimer des symptômes sans contaminer le reste du troupeau : il peut alors être traité et/ou rendu à son détenteur initial sans créer de troubles sanitaires dans son nouveau troupeau.

La quarantaine est une mesure de biosécurité à appliquer pour chaque introduction, même pour les retours de pensions...

Dans certains cas très particuliers, une dérogation* au contrôle de l'IBR par prise de sang est possible et le changement de détenteur sur les ASDA se fait alors sur contrôle documentaire ..

ATTENTION ! Cela n'affranchit pas le bovin de toutes les autres maladies !

OUI MAIS LA QUARANTAINE C'EST LA GALÈRE ... JE N'AI QU'UN BÂTIMENT ! ET LA VACHE QUE J'AI ACHETÉE EST EN LACTATION ...

En effet, selon les bâtiments disponibles et le type de bovin acheté, certaines quarantaines sont plus difficiles à réaliser que d'autres...



C'est le moment de penser à la mise en place de bâtiments et de moyens de contention adaptés.

Le poste « quarantaine » est à réfléchir avec attention lors de la rénovation /création ou modification de bâtiment. Tout comme le box de vêlage, l'infirmierie... il est bien de disposer d'un lieu dédié et équipé avec des moyens de contention adaptés.



D'ailleurs, avec des moyens de contention adaptés, c'est l'occasion de lever le pied !

LEVER LE PIED ? PAS QUESTION, MOI JE N'AI PAS LE TEMPS

Domage, car lever le pied d'un bovin qu'on achète, ou en tout cas examiner attentivement les 4 pieds lors de l'introduction vous permettra facilement (et gratuitement !) d'éviter d'acheter la maladie de Mortellaro. En effet, les lésions contaminantes sont visibles...



OUI MAIS, ET TOUTES LES MALADIES QUI NE SE VOIENT PAS ?

C'est là que le KIT INTRO a toute son utilité : lors de la visite du véto pour la prise de sang d'introduction, il suffit de cocher kit intro sur le BR9 et 5 maladies seront recherchées : l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la besnoitiose et la néosporose.

Grâce à l'aide du GDS, le prix pour l'éleveur est de **15 € pour ces 5 maladies !**

Pour les mouvements de bovins s'effectuant par dérogation*, le kit intro peut même être réalisé chez le vendeur, et ainsi ne déplacer l'animal que si tout est ok. Pratique non ?

ET SI JE N'AI PAS DE CHANCE ET QUE MON BOVIN EST POSITIF À UNE MALADIE...

Le GDS vous appelle et on discute des conséquences sur votre élevage, chaque situation est différente. Si l'impact peut être important nous vous conseillons de faire reprendre l'animal. Dans ce cas, il vaut mieux avoir rempli un billet de garantie conventionnel ... (il est téléchargeable sur le site du [GDS de l'Isère](#))



Prochaine newsletter : FOCUS SUR LA BVD

***Conditions de dérogation :** la dérogation est possible si et seulement si : Le mouvement se fait entre deux cheptels indemnes d'IBR, en une journée et sans rupture de charge, et que les documents de demande de dérogations soient complets et adressés dans les délais au GDS.



Cependant, les conditions de dérogations peuvent être très prochainement adaptées en fonction de l'actualité IBR. Nous vous tenons informé de ces modifications via notre site internet (GDS Isère). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



PLAN DE RELANCE PACTE BIOSECURITÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

QU'EST CE QUE CE PLAN DE RELANCE ?

Ce plan vise à accompagner ceux qui souhaitent investir pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal (BEA).

**UNE SECONDE
SESSION A LIEU
CONTACTEZ NOUS!**

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

La liste des investissements éligibles est très vaste. Par exemple, pour la filière bovine, elle couvre la maîtrise de l'ambiance du bâtiment (bardages, volets, brise-vent, brasseurs et ventilateurs, asperseurs, extracteurs, etc), des équipements de contention (cages, cornadis, barrières anti-recul, pédiluve, etc) et de confort (tapis, aires raclées, rainurage sol béton, brosses, chauffages, etc). L'installation de doubles clôtures pour éviter le « fil à fil », l'équipement de parcelles (en clôtures et dispositif d'abreuvement), l'aménagement des points d'eau (empierrement, pompes, clôtures de zones humides...), ainsi que d'autres équipements pour éviter les contacts directs et indirects avec la faune sauvage et d'autres bovins sont également listés.

Sont également éligibles, des investissements vis à vis de la biosécurité : l'aménagement de plateforme d'équarrissage, d'aire de lavage du matériel, de l'entrée de la zone d'élevage avec pédiluve et lave-botte et/ou prêt de cotte et bottes, l'aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation sont aussi listés.

QUEL EST LE RÔLE DU GDS ?

Il existe des **critères de priorisation des dossiers** : diagnostics biosécurité et BEA.

L'objectif est d'inciter les éleveurs à faire un diagnostic de leur exploitation afin de présenter des investissements en cohérence avec les besoins et nécessités de leur élevage. Ainsi, les éleveurs qui fourniront un audit de biosécurité seront priorisés.

POUR QUI CE PLAN S'ADRESSE ?

Le pacte biosécurité et bien-être animal s'adresse aux éleveurs bovins, caprins, ovins, porcins, avicoles, cunicoles, équins et asins.

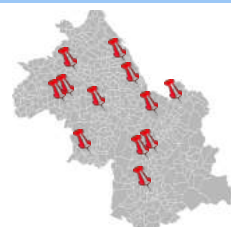
SECONDE SESSION

- DÉPÔT DES DOSSIERS LE : **07.09.2021**
- COMITÉ DE SÉLECTION : NOVEMBRE

Le GDS 38 vous accompagne dans la réalisation de ces démarches.
CONTACTEZ NOUS !

BILAN DE LA PREMIÈRE SESSION

Au cours de la **première session**, nous avons accompagné 12 exploitations dans différentes filières (bovins laitiers et allaitants, caprins, ovins et porcins) au sein du département (Cf carte du département).



Une visite d'élevage a été réalisée afin de réaliser aux côtés des exploitants les diagnostics nécessaires à la constitution du dossier. L'objectif a été de les épauler dans leurs projets. A l'issue de cette visite, un compte rendu détaillé de la visite ainsi que les diagnostics ont été envoyés pour être joint au dossier de financement.



L'INFLUENZA AVIAIRE : LE NIVEAU DE RISQUE RAMENÉ À « MODÉRÉ » EN FRANCE

Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) depuis la mi-novembre. Depuis un mois, aucun nouveau foyer n'a été détecté en élevage ou basse-cour en France ni aucun cas dans la faune sauvage depuis le 3 mai. Le gouvernement a donc décidé de le ramener « au niveau modéré sur l'ensemble du territoire », en raison d'une « évolution favorable » de la situation.



L'influenza aviaire (H5N8) est un virus qui affecte les oiseaux chez lesquels il peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort. Il n'est pas transmissible à l'Homme, qui peut consommer en toute sécurité tout produit alimentaire de volaille (viande d'origine aviaire, des œufs, du foie gras, etc).

Début décembre, après la découverte du virus au sein d'un élevage de canards dans les Landes, le virus s'est rapidement répandu. Pour l'endiguer, des abattages préventifs massifs avaient été ordonnés.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE

3,5 millions de volailles ont été abattues (essentiellement des canards)

CHIFFRE CLEFS EN FRANCE - 3 MAI 2021

492 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en élevage confirmés :

- 475 foyers en élevage dans le Sud-ouest ;
- 17 foyers hors Sud-ouest

"Les mesures de sécurité sanitaire renforcées sont levées sur l'ensemble du territoire".

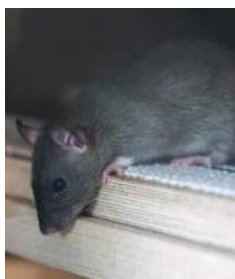
Ainsi, la claustration des animaux n'est plus d'actualité. La quasi-totalité des zones de protection et des zones de surveillance mises en place pour lutter contre la diffusion du virus au plus fort de la crise ont également été levées. Cependant, **les mesures de prévention sanitaire générales restent toutefois toujours de mise** et les professionnels tout comme les particuliers sont invités à les respecter.

OFFRE D'EMPLOI : FARAGO 38

FARAGO 38
EXPERT EN HYGIÈNE
RECRUTE UN(E) TECHNICIEN(NE) 3D
DERATISATION, DESINSECTISATION, DESINFECTATION



Pour renforcer son équipe et développer son activité, Farago 38, filiale du GDS 38 recrute un(e) technicien(ne) 3D (Dératisation, Désinsectisation et Désinfection).



VOS MISSIONS :

Vous aurez en charge la réalisation des traitements de dératisation, de désinsectisation et de désinfection auprès de nos clients, majoritairement agricoles.

L'accompagnement des clients est un point primordial dans nos activités. Ainsi vous informerez vos clients de la nature des travaux effectués et de leur avancement. Vous instaurerez une relation de confiance et apporterez conseils et recommandations.

Vous rédigerez les rapports d'interventions et expliquerez les anomalies localisées. Vous assurerez la remontée des informations hebdomadaires via les outils mis à disposition.

VOTRE PROFIL :

De formation Bac agricole, les conditions proposées sont les suivantes : **CDD 12 mois**, temps Plein pouvant évoluer en CDI, 23 RTT, complémentaire santé, tickets Restaurants, véhicule de service, téléphone portable, déplacements sur le département, poste à pourvoir de suite

L'autonomie, l'enthousiasme, le sens du service, le goût du contact client, la facilité du travail en équipe et la connaissance du monde agricole sont vos principales qualités ? Nous vous attendons !

Merci d'adresser **Votre candidature** = CV + lettre de motivation
par **e-mail** à : nicolette.mangione.gds38@reseaugds.com ou

par **courrier** à : Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère, 145 Espace des 3 Fontaines - 38140 RIVES

DESTRUCTION DE NID DE GUÊPES ET DE FRELONS



POUR UNE INTERVENTION PROFESSIONNELLE ET RAPIDE, CONTACTEZ FARAGO 38
09.74.50.85.85 (CHOIX 3)



**SOLUTIONS
GUÊPES
ET FRELONS**



4 BONNES RAISONS D'ÉLIMINER GUÊPES ET FRELONS

PROTÉGER DES PIQÛRES LES HOMMES ET LES ANIMAUX 

ÉVITER L'OBSTRUCTION DES CONDUITS DE VENTILATION 

PRÉSERVER VOS DENRÉES ALIMENTAIRES 

RÉGULER LES POPULATIONS DE FRELONS ASIATIQUES AU PROFIT DES ABEILLES 

**LA GESTION DES NIDS DE GUÊPES
ET DE FRELONS EST PRIMORDIALE,
LE SAVIEZ VOUS ?**



LES + FARAGO

PROCÉDURES D'INTERVENTION SÉCURISÉES

RÉACTIVITÉ D'INTERVENTION

PERSONNEL FORMÉ

ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL ADAPTÉ

NOTRE PRESTATION

RÉALISÉE PAR NOS TECHNICIENS SPÉCIALISÉS ET ÉQUIPÉS, LA PRESTATION DE DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES ET FRELONS COMPREND LES ÉTAPES SUIVANTES :

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ

IDENTIFICATION DES INSECTES

TRAITEMENT CIBLÉ DU NID

CONSEILS POUR PRÉVENIR LE RETOUR DES GUÊPES ET FRELONS



Promotions valables jusqu'au 07/07/2021



Désinsectiseur
électrique

-10%
SUR
LES
DÉSINSECTISEURS



Désinsectiseur
à glue



-10%

REF : 40210705

BOBINE DE RECHANGE RUBAN ENGLUÉ JAUNE

Bobine de ruban englué de 5mm de large,
destiné à lutter contre les fortes infestations
de mouches en tous types d'élevages

~~62,16€ TTC~~ 55,94€ TTC



-10%

REF : 40255530

APPIBUSTER AVEC RECHARGE

Piège à mouches d'été en extérieur
(fonctionne à partir de 25 degrés).

~~48,60€ TTC~~ 43,74€ TTC



-10%

REF : 40211500

MANCHETTES GLUE "MOUCH'CLAC"

Piège et détecteur à base de glue avec
des silhouettes de mouche servant de leurre.
Se positionne à plat ou sous forme de manchon
(autour d'un tuyau par exemple)

~~16,39€ TTC~~ 14,75€ TTC

AGRO DIRECT

145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES

Tél : 09 74 50 85 85

agrodirect@agrodirect.fr

Retrouvez-nous aussi sur **Facebook** !